



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

« Aménagements Paysagers »



www.tarn.educagri.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTSA Aménagements Paysagers permet d'étudier, réaliser et gérer des projets d'aménagements paysagers, afin de :

- Répondre à une demande d'aménagement paysager, en tenant compte du contexte, dans le respect du développement durable (élaboration de plans, de croquis, de devis...)
- Conduire les opérations techniques d'aménagements paysagers
- Contribuer à la gestion technico-économique des chantiers
- Participer à la gestion des ressources humaines

NOS ATOUTS

La formation s'effectue en milieu professionnel :

- Mise en place de Modules d'Initiative Locale (MIL)
- En France ou à l'étranger : Québec, Brésil, Angleterre, Belgique...

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS

Le titulaire du BTSA « Aménagements Paysagers » peut occuper un emploi dans :

- **Le secteur privé** (entreprises du paysage), en tant que chef d'entreprise, chef de chantier-technicien et agent de maîtrise
- **Le secteur public** (collectivités territoriales et services d'Etat), en tant que conducteur ou responsable de travaux des espaces verts, coordonnateur, responsable de la gestion des espaces verts, chargé de projet paysage ou chargé de mission paysage

Poursuite d'études en classes préparatoires post-BTS, licence, licences pro ou écoles d'ingénieurs, écoles du paysage.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PUBLIC

La formation est accessible aux titulaires d'un baccalauréat, qui doivent s'inscrire sur le portail « parcoursup ». L'offre de formation est consultable sur « BTSA AP » par le critère de recherche Albi.





CONTENU DE LA FORMATION		Horaires hebdomadaires
M11	Accompagnement du projet personnel et professionnel *	1,5 h
M 21	Organisation économique, sociale et juridique *	1,5 h
M 22	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation *	3 h
M 23	Langue vivante (anglais - espagnol)*	2 h
M 31	Education physique et sportive *	1,5 h
M 41	Traitement de données *	1,25 h
M 42	Technologies de l'information et du multimédia *	0,75 h
M 51	Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	2,25 h
M 52	Connaissance et gestion des végétaux	4,5 h
M 53	Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	3,25 h
M 54	Gestion technico-économique de chantiers	1,75 h
M 55	Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	1,75 h
M 71	Module d'initiative locale	1,5 h
	Activités pluridisciplinaires	3 h
	Total	30 h
M 61	Période en entreprise (possibilité d'effectuer des périodes à l'étranger)	12 à 16 semaines dont 10 sur la période scolaire

* Modules communs à tous les BTSA

MODALITES D'EVALUATION

La formation est évaluée pour 50 % en contrôle en cours de formation et pour 50 % lors d'épreuves terminales, dont deux à caractère professionnel.

CONTACTS

LEGTPA Albi-Fonlabour

Route de Toulouse 81000 Albi

Tél. : 05 63 49 43 70

Mél : legta.albi@educagri.fr